CARNOT L'AINÉ,

Député du Département du Pas-de-Calais,

A SES COLLÈGUES.

MES COLLÈGUES,

A la séance du 3 de ce mois, je vous propofois la deftruction d'une citadelle qui avoit menacé la liberté des citoyens; mais les murmures qui m'empêchèrent de développer mon opinion, m'apprirent que ceux qui recherchent la vérité avec le plus d'ardeur, ne font pas toujours ceux qui favent le mieux la reconnoître quand elle fe préfente.

Vous n'êtes pas obligés, mes Collègues, de favoir ce que c'eft qu'une citadelle, car il feroit trop honteux pour des repréfentans de la Nation de laiffer fciemment fubftituer au milieu d'elle cinquante baftilles femblables à celle dont la chûte a écrafé le defpotifme & fixé l'ère de la liberté françoife.

Une citadelle eft un pofte fortifié près d'une ville qu'il commande, qu'il peut foudroyer à chaque inftant; pofte qui, bien loin de nuire aux ennemis du dehors, ne peut que favorifer leurs projets : car, mes Collègues, fi vous m'euffiez permis d'expliquer ma propofition, vous auriez compris que je ne demandois pas le rafement total des citadelles, mais feulement de démanteler la partie de leurs remparts qui eft tournée contre l'intérieur de la ville. Dès que

cette séparation est détruite, la citadelle cesse d'exister, & n'est plus qu'une portion de la ville même. Or, cette partie des remparts ne peut visiblement nuire qu'aux citoyens, & nullement à ceux qui viennent les attaquer.

On objecte que la citadelle sert de retraite dans le cas où la ville est prise avant elle. — Cela est vrai; & j'ajoute qu'autant les citadelles sont perfides, autant les villes fortes sont utiles au salut de la liberté; mais cela ne prouve pas qu'il faille conserver ces remparts en temps de paix; c'est pendant le siége même de la ville, qu'il faut les relever s'ils paroissent utiles à la défense; & le siége de la moindre bicoque donne quatre fois plus de temps qu'il n'en faut pour cette opération très-usitée. Je ne fais pas ici un traité de fortification; & ce que je viens de dire vous suffit: si vous desirez en savoir davantage, lisez *Vauban*; & plus vous vous éclairerez dans les ouvrages de ce brave Militaire, plus vous apprendrez à chérir la liberté, & demeurerez convaincus qu'une citadelle est une monstruosité dans un pays libre, un repaire de tyrannie contre lequel doit s'élever toute l'indignation des peuples & la colère des bons citoyens.

Songez, mes Collègues, qu'une citadelle n'est & ne peut être utile qu'à vous remettre dans les fers; que la plus florissante des cités peut être à chaque instant réduite en cendres, au caprice d'un commandant de château, pétri du limon féodal & empâté dans la plus stupide & la plus incorrigible aristocratie..... Voilà, mes Collègues, ce que c'est qu'une citadelle; voilà les vérités que vous n'avez pas voulu entendre. Eh! comment aurois je été appuyé? Je suis militaire; je parle peu, & je ne veux être d'aucun parti.

J'eſpère cependant que vous ne renverrez pas à vos ſucceſſeurs la gloire d'avoir affranchi votre pays de ces reſtes de barbarie. Puiſſe le délai que vous y apportez à la veille d'une guerre où la trahiſon eſt l'arme principale de vos ennemis, ne jamais exciter vos regrets !

5 Janvier, l'an 4 de la liberté françoiſe.

L. CARNOT.

DE L'IMPRIMERIE NATIONALE.